

Saint-Denis, le 4 janvier 2019

Bilan d'activité 2018

Le présent bilan porte sur les actions réalisées au cours de l'année 2018.

1. Une activité soutenue

- **Séances plénières**

L'OPMR s'est réuni quatre fois en assemblée plénière en 2018 avec à l'ordre du jour les points suivants :

- le 7 juin 2018, la présentation de l'actualisation de l'étude réalisée par le cabinet MARPIJ sur la formation des prix de la téléphonie numérique et des offres triple-play à La Réunion de juin 2017 ;
- le 18 juillet 2018, la présentation de l'étude relative à la formation des prix des véhicules neufs à La Réunion ;
- le 30 octobre 2018, la présentation des résultats d'une étude réalisée en partenariat avec l'INSEE sur les salaires dans les secteurs privé et public à La Réunion ;
- le 19 décembre 2018, la présentation de l'étude relative à la formation des prix des matériaux de construction dans le gros œuvre et le génie civil à La Réunion et la formulation de son avis sur le BQP 2019.

- **Commissions spécialisées**

La commission études a été réunie trois fois sous ma présidence les 26 février, 4 juillet 2018 et 30 octobre 2018.

La première réunion a eu pour objet de faire le point sur le programme des études en cours et à venir. A cette occasion, les sujets suivants ont été validés :

- actualisation des tarifs de téléphonie mobile. Démarrée le 6 avril 2018, cette étude a fait l'objet d'une validation en assemblée plénière le 7 juin 2018 et rendue publique à l'issue ;
- enquête sur la disparité des salaires dans le secteur privé en partenariat avec l'Insee. Cette étude a fait l'objet d'une validation en assemblée plénière le 30 octobre 2018 et rendue publique à l'issue ;
- évaluation du modèle économique des coopératives de commerçants de proximité pour le pluralisme concurrentiel, le pouvoir d'achat de la population, le développement

des circuits courts, l'amélioration de la qualité des marchandises et l'emploi à La Réunion. Démarrée le 18 avril 2018, cette étude en cours de réalisation devrait être présentée en assemblée plénière d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2019 ;

- enquête sur le e-commerce. Le principe de mener une telle enquête est confirmé. Toutefois, l'OPMR constate ne pas être en mesure de la lancer sans avoir préalablement constitué une base documentaire et recensé l'ensemble des problématiques. Ce travail, confié au secrétaire général de l'observatoire, est en cours. Il devrait déboucher sur une proposition de cahier des charges dans le courant du 1^{er} semestre 2019 ;
- fret maritime et post-acheminement à La Réunion. Cette étude s'effectuerait dans le prolongement de l'étude sur les coûts de passage au port. Son intérêt est acté. Depuis cette réunion, l'OPMR a pris connaissance d'un rapport réalisé par DELOITTE pour l'AFD et la CCIR "sur l'amélioration de la chaîne logistique à La Réunion". Bien qu'anciennes, les principales conclusions de ce rapport de 2009 semblent toujours d'actualité. Surtout, la réalisation d'une vaste enquête en cours de l'Autorité de la concurrence (ADLC) sur l'importation et la distribution des produits de grande consommation dans les DOM doit déboucher sur la publication d'un rapport dans le courant du 1^{er} semestre 2019. Dans ces conditions, la question de l'utilité d'une étude de l'OPMR sur ce sujet mériterait sans doute d'être réexaminée ;
- évaluation du dispositif BQP - incidence sur le coût de la vie, pertinence de la liste, pistes envisageables de refonte du dispositif. Le principe est acté. Elle pourrait être lancée prioritairement courant 2019. L'utilité d'une telle étude semble *a priori* confortée par le récent mouvement des « gilets jaunes » dont la question du pouvoir d'achat est au cœur des revendications. Néanmoins, la DGOM a déjà engagé à son niveau une étude sur ce sujet. C'est également le cas de l'ADLC qui en a fait l'un des axes de travail dans le cadre de son évaluation de la loi du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer (dite loi Lurel). Enfin, dans son avis du 19 décembre 2018, l'OPMR a émis l'idée d'une large consultation de la population sur le BQP afin d'envisager les modalités d'une éventuelle remise à plat, voire de son remplacement. Dans ces conditions, comme dans le cas du fret, la question de l'utilité d'une étude de l'OPMR sur ce sujet mériterait sans doute d'être réexaminée.

Les crédits de l'OPMR au titre de l'exercice 2018 ne permettant pas d'effectuer l'ensemble des études, des choix devront être effectués

- une demande d'étude sur les médicaments et le coût de l'oxygène a été rejetée. Cette demande a été réitérée lors de l'assemblée plénière du 19 décembre 2018 par M. Jean-Michel SAINGAINY, président de l'antenne Réunion de la confédération nationale du logement (CNL). Néanmoins, la réalisation d'une telle étude induit l'analyse de données auxquelles l'OPMR ne peut pas avoir accès, en particulier les comptes des grossistes-répartiteurs locaux. Dans ces conditions, il a été rappelé que l'OPMR était dans l'incapacité de donner une suite favorable à une telle demande. Dans le cas de soupçon de pratiques frauduleuses, il a été indiqué qu'il convenait de saisir l'autorité compétente, soit la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

La deuxième réunion était consacrée à la présentation du rapport final sur la vente des véhicules neufs par le cabinet Elan OI, le lancement de l'étude réalisée par le cabinet Bolonyocte Consulting relative à l'intérêt de la création de structures coopératives ou de

groupements économiques de commerçants indépendants dans le contexte particulier de La Réunion¹.

La troisième réunion a porté sur un bilan d'étape relatif à l'étude sur le commerce de proximité à La Réunion présenté par M. Christophe GIRARDIER, responsable du cabinet Bolonyocte Consulting.

Enfin, **la commission bouclier qualité-prix** a été réunie le 14 décembre 2018 pour faire le bilan du BQP 2018 et des propositions pour celui de 2019.

- **Comité restreint**

La composition du « comité restreint » est à géométrie variable. Ce comité technique comprend généralement le président, la vice-présidente, le secrétaire général, une ou deux personnalités qualifiées², le représentant de la Dieccte et de l'Insee et toute personne pouvant apporter une expertise indépendante. Son objet est de préparer les travaux de l'assemblée plénière et de la commission études. Il peut être appelé à suivre l'avancement des études au cas par cas.

Une réunion en comité restreint a été organisée le 18 avril 2018 pour la présentation d'un projet de création d'une coopérative de commerçants à La Réunion et la définition des modalités éventuelles d'accompagnement de cette démarche par l'OPMR. Ont pris part à cette réunion à mes côtés :

- Christophe GIRARDIER, bolonyocte Consulting, accompagné par 2 commerçants associés à ce projet de coopérative ;
- Patrick CHAUCHON, responsable pôle C de la DIECCTE de La Réunion ;
- Vincent LAUNAY, commissaire au développement productif à La Réunion
- Pascal FORTIN, secrétaire général de l'OPMR de La Réunion

Deux réunions de travail ont été organisées en comité restreint avec l'Insee au sujet de l'étude sur les salaires à La Réunion :

- la première, de lancement, le 15 mars 2018, avec la participation de Michèle André et de Pascal FORTIN pour l'OPMR. Lors de cette réunion, les contours et la méthodologie de l'étude ont été affinés avec, en particulier, l'adoption du principe d'une comparaison des salaires entre les secteurs public et privé à La Réunion ;
- la deuxième, le 12 juillet 2018, avec ma participation et celle de Pascal FORTIN pour l'OPMR. Lors de cette réunion, une version intermédiaire du rapport en cours d'élaboration a été discutée. Il a également été décidé d'étudier la publication de deux notes distinctes, l'une sur les salaires dans les entreprises, l'autre sur les salaires dans le secteur public.

J'ai également pris part à une réunion de travail en comité restreint organisée à la demande d'Elan OI dans ses locaux le 7 juin 2018 pour faire le point sur les deux études relatives aux véhicules neufs et aux matériaux de construction. M. Pascal Fortin était également présent.

J'ai enfin participé le 15 novembre 2018 à une seconde réunion de travail en comité restreint sur l'étude relative aux matériaux de construction préalable à la présentation du rapport d'Elan OI en assemblée plénière du 19 décembre 2018.

¹ Ce cabinet a conduit une étude similaire pour le compte de l'OPMR de Mayotte en 2017.

² Siégeant à l'OPMR en tant que tels.

- **Autres réunions**

M. Pascal FORTIN a pris part, en tant que secrétaire général et cheville ouvrière de l'observatoire, à plusieurs réunions de travail avec les organisations professionnelles au sujet des deux études en cours conduites par le cabinet Elan OI :

- dans le cadre de l'étude sur les matériaux de gros œuvre et de génie civil, une réunion au siège de la FRBTP le 29 mars 2018 ;
- dans le cadre de celle sur les véhicules neufs, deux réunions les 1^{er} février et 22 juin 2018 au siège du syndicat des importateurs et des commerçants de La Réunion (SICR).

Il a enfin représenté l'observatoire de La Réunion lors de la réunion des présidents d'OPMR organisée dans les locaux de la direction générale des Outre-mer à Paris le 11 octobre 2018. Réunissant les présidents d'OPMR, plusieurs représentants de l'Autorité de la concurrence et les responsables des pôles C des DIECCTE des différents départements et territoires d'Outre-mer, cette réunion a permis de faire le point sur les activités et projets respectifs des différents OPMR.

2. Les études publiées

Elles constituent la contribution de l'OPMR la plus visible. Quatre études majeures ont été rendues publiques et peuvent être téléchargées sur le site internet de l'OPMR ou de ses partenaires aux adresses suivantes :

- la formation des prix de la téléphonie numérique et des offres triple-play à La Réunion après l'arrivée de Free : <http://www.opmr.re/forte-baisse-des-prix-de-la-telephonie-mobile-depuis-larriee-de-free-a-la-reunion/>
- la formation des prix des véhicules neufs à La Réunion.: <http://www.opmr.re/des-prix-de-vente-moyens-sur-le-marche-de-lautomobile-a-la-reunion-plus-eleves-que-metropole/>
- les salaires dans les secteurs privé et public à La Réunion en 2015. Cette étude, réalisée en partenariat avec l'Insee, est parue sous forme de deux notes distinctes dans la collection *Insee analyse* :
 - les salaires dans les entreprises à La Réunion : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3632818>
 - les salaires dans les administrations publiques à La Réunion : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3636763>
- la formation des prix des matériaux de construction dans le gros œuvre et le génie civil à La Réunion : <http://www.opmr.re/etude-opmr-sur-la-formation-des-prix-des-materiaux-utilises-dans-le-gros-oeuvre-a-la-reunion/>

Un digest est proposé pour chacune d'elles ci-après.

La baisse des prix de la téléphonie mobile depuis l'arrivée de Free

La nouvelle offre commerciale de Free avec un forfait mobile en appels et SMS illimités et 25 GO d'internet à moins de 10 €, soit à un tarif deux fois moins chers que ce que propose le même opérateur en métropole, a modifié considérablement la réalité locale du marché de

la téléphonie mobile.

Les opérateurs présents à La Réunion avant le lancement de Free Mobile ont été amenés à adapter leurs stratégies tarifaires à cette nouvelle donne.

Orange a surtout fait évoluer ses tarifs sur les forfaits d'entrée de gamme, qui sont en concurrence tarifaire frontale avec l'offre de Free Mobile, mais en diminuant le volume d'Internet offert. Pour le milieu de gamme, Orange conserve les mêmes tarifs mais augmente les prestations afin de devenir comparable à Free Mobile en termes de prestations (voix illimitée et données à 20 Go), mais pour un tarif trois fois plus élevé. C'est la marque low cost d'Orange, Koifé ! qui se positionne sur le milieu de gamme avec une offre seulement 50% plus chère que Free Mobile (14,99 €) à prestations légèrement supérieures (30 Go de données).

SFR, comme Orange, a diminué les prestations offertes sur l'entrée de gamme afin de se rapprocher de l'offre Free Mobile. Mais c'est sur le milieu de gamme que l'effort de l'opérateur est le plus important, baissant de 28% son tarif tout en augmentant de 230% le volume de données offertes. Et comme chez Orange, la gamme low cost de SFR est la plus compétitive sur le milieu de gamme, avec le même forfait qu'Orange (appels illimités et données 30 Go pour 14,99 €).

Only reste actif sur le prépayé (baisse des tarifs sur les offres prépayées par paliers et arrêt de la tarification différenciée on net/off net). S'il augmente légèrement les tarifs sur la tarification à la seconde, c'est en s'alignant sur la tarification d'Orange sur les communications à La Réunion afin de demeurer le moins cher des opérateurs. En revanche, les offres forfaits d'entrée de gamme sous sa marque propre incluent désormais nécessairement la fourniture du terminal et un engagement de deux ans. Dans la mesure où l'offre Free Mobile est faite sans engagement et sans fourniture de terminal, cela permet à Only de se concentrer plutôt sur le segment de clients qui souhaitent changer régulièrement de terminal et d'éviter la cannibalisation des offres sous des marques différentes au sein du même opérateur.

De façon générale, ce sont les marques low cost d'Orange et SFR qui viennent se positionner de la façon la plus pertinente face à Free Mobile, à la fois en conservant des forfaits à très petit budget et à prestations faibles qui n'ont peut-être que peu d'avenir mais ont l'avantage d'offrir une vraie entrée de gamme basse (de 4,99 à 6,99 € mais avec 2 h de voix et très peu d'Internet), mais aussi avec des offres autour de 15 € avec des prestations comparables à Free (voix illimitée et données à 30 Go). Ces marques deviennent nettement plus compétitives que les marques opérateurs. Rife, de son côté, évite la concurrence frontale sur le milieu de gamme, en conservant pour le moment une offre deux fois plus chère que Free et avec peu d'Internet mobile.

En milieu de gamme, les prestations ont tendance à continuer à augmenter et les tarifs à baisser (voire à augmenter légèrement si les prestations augmentent significativement) sur les forfaits voix + SMS illimités. Par exemple, Bouygues passe de 12,99 € avec engagement à 7,99 € sans engagement sur l'illimité voix + SMS avec 20 Go ; Coriolis passe de 14,50 € à 15,50 € sur le forfait brio illimité mais la data passe de 1 à 10 Go. Quoi qu'il en soit, ces évolutions sont beaucoup plus modérées que ce qu'on peut constater à La Réunion sur la même période.

Sur le haut de gamme, l'évolution est peu significative voire nulle, car les prestations sont déjà illimitées ou presque (voix et SMS/MMS illimités, roaming, données à 100 Go par mois) et les tarifs n'évoluent pas.

On peut donc conclure que l'arrivée de Free Mobile a eu un impact réel et significatif sur les offres des opérateurs à La Réunion, amenant le DOM à un niveau d'offre qui devient

comparable en termes de prestations, et un peu supérieur en termes de tarifs, à ce que l'on constate en métropole.

Il est à noter que cette étude inclut une comparaison avec l'ensemble des autres DOM.

Des prix de vente moyens sur le marché de l'automobile plus élevé

sur l'île qu'en métropole

Le marché de l'automobile est dominé par les constructeurs français Renault et Peugeot qui représentent plus de 35% des immatriculations en 2016. Volkswagen se situe en troisième position.

Le marché de la vente de véhicules neufs à La Réunion se répartit entre les cinq grands groupes de distribution suivants :

- Bernard Hayot qui détient environ 42 % du marché et distribue les marques Renault, Dacia, Hyundai, Audi, Mercedes-Benz, Volkswagen, Skoda, Mitsubishi, Suzuki, Smart ;
- Caillé qui détient environ 25 % du marché et distribue les marques Peugeot, Fiat, Alfa Romeo, Land Rover, Kia, Jaguar, Porsche, DS (jusqu'en novembre 2018) ;
- CFAO Automotive qui détient environ 20 % du marché et distribue les marques Citroën, Ford, Lexus, Toyota, Volvo ;
- Sogecore qui détient environ 9 % du marché et distribue les marques Honda, Nissan, Opel, Seat, Infinity ;
- Leal Réunion qui détient environ 4 % du marché et distribue les marques Bmw, Mini.

Les Peugeot 208 et Renault Clio sont les modèles les plus vendus et la croissance de leur vente est restée positive.

L'étude repose sur la sélection des modèles les plus commercialisés qui représentent 36% des véhicules immatriculés en 2016 (voir le détail de l'étude pour la présentation des différents modèles).

Facteur déterminant du prix de vente des véhicules neufs à La Réunion, le taux d'octroi de mer appliqué varie de 13% à 28% en fonction de leur cylindrée. L'octroi de mer prélevé sur les importations de véhicules neufs représente près de 20 % du total des recettes de l'octroi de mer en 2016. A cet octroi de mer s'ajoute la TVA à hauteur de 8,5 %, qui est calculée selon le prix de vente du véhicule auquel on soustrait le coût de la carte grise ainsi que le forfait livraison. En additionnant la TVA à l'octroi de mer, la taxation sur les véhicules sélectionnés peut donc atteindre 36,5% du prix de vente.

L'étude arrive aux conclusions suivantes :

- Des prix de vente moyens globalement plus élevés de 14% qu'en métropole ;
- Un taux de marge commerciale moyen variant entre 10 et 14% selon les marques et modèles de véhicules analysés ;
- Un marché impacté par les réglementations pour préserver l'environnement comme le malus écologique ;
- Une augmentation des immatriculations de véhicules neufs, avec pour la première

fois un nombre de véhicules essence supérieur à celui des véhicules diesel.

L'analyse de la chaîne de valeur de la vente de véhicule neuf à la Réunion a permis au cabinet Elan OI de montrer que le taux de marge commerciale moyen sur les ventes des véhicules sélectionnés se situe entre 10 et 14% (moyenne pondérée en fonction de la tranche de cylindrée des véhicules sélectionnés et de sa part sur le marché réunionnais).

L'étude n'est pas parvenue à décomposer l'ensemble des coûts de telle sorte qu'elle n'a pas pu mettre en évidence les facteurs de renchérissement autres que ceux bien connus (taxation, fret notamment) tels que les coûts de la logistique (stockage) et de la commercialisation à La Réunion.

Les ordres de grandeur dégagés restent cohérents avec les études de l'Insee, qui relève un différentiel positif de prix de 24 % entre la Réunion et métropole, et de l'IEDOM qui évalue à 16,5% la marge commerciale des entreprises commercialisant les véhicules neufs à La Réunion.

Des salaires en moyenne plus élevés dans le secteur public que dans le privé mais avec de fortes disparités selon le statut

En 2015, le salaire net moyen en équivalent temps plein des 139 400 salariés des entreprises réunionnaises s'élève à 1 920 euros par mois, soit 5 % de moins en moyenne qu'en France de province et 8 % de moins que dans les autres DOM « historiques » (Guadeloupe, Martinique, Guyane). Le salaire moyen est plus faible sur l'île en raison de certaines caractéristiques structurelles de l'économie locale. Toutefois, les cadres et les salariés des grandes entreprises sont mieux rémunérés que leurs homologues provinciaux. Aussi les inégalités salariales sont-elles plus prononcées à La Réunion. Dans les administrations publiques de La Réunion, le salaire moyen est plus élevé que dans les entreprises réunionnaises et que dans les administrations de province.

À La Réunion, quatre principaux facteurs sont à l'origine des salaires plus bas que la moyenne de France de province : le manque d'emplois qualifiés (51 % d'ouvriers réunionnais contre 43 % en province), le recours plus fréquent aux emplois aidés (10 % des salariés contre 2,5 %), la part plus importante de salariés en contrat déterminé (12 % des salariés en CDD contre 5 %), les tailles réduites des entreprises réunionnaises (21 % des salariés réunionnais travaillent dans des entreprises de plus de 250 salariés, contre 39 % en province).

Les secteurs des services administratifs, des activités artistiques et de spectacle, du commerce de détail, de l'hébergement et de la restauration et les autres services à la personne sont les moins rémunérateurs, en raison d'une main-d'œuvre peu qualifiée et plus féminisée, de contrats plus précaires, d'entreprises plus petites. Dans ces activités, le salaire moyen est de 1 520 euros nets par mois, contre 1 630 euros en province. Ces secteurs emploient 35 % des salariés contre 30 % en province.

Les activités dites « productives » (industrie, construction, commerce de gros et automobile, services aux entreprises) sont plus rémunératrices que le commerce et les services de proximité, mais moins qu'en province : 2 030 euros nets par mois, contre 2 220 euros en

province. Ces activités emploient 31 % de l'ensemble des salariés des entreprises.

A contrario, l'information et la communication, la finance et les assurances, l'immobilier, la gestion de l'eau et de l'énergie ou les transports sont des secteurs d'activités plus rémunérateurs que les deux groupes d'activités précédents : leurs salariés perçoivent en moyenne 2 470 euros nets par mois contre 2 370 euros en province. Ces activités dites de « services qualifiés » regroupent 19 % de l'emploi salarié privé à La Réunion.

Les activités de services de santé, de l'action sociale et de la formation offrent à La Réunion des salaires supérieurs à ceux de province : 1 890 euros nets mensuels contre 1 730 euros en province. La main-d'œuvre moins féminisée qu'en province ainsi qu'un moindre recours au temps partiel est en partie à l'origine de cette meilleure rémunération. Mais une main-d'œuvre plus jeune et davantage sous contrat aidé tire la moyenne vers le bas. Le secteur médico-social rassemble 20 % des salariés de l'île.

En 2015, à La Réunion, le salaire moyen net dans les administrations publiques s'élève à 2 570 euros, salaire supérieur d'un tiers à celui versé dans les entreprises. En effet, les administrations publiques emploient plus de cadres et de professions intermédiaires que les entreprises. De plus, les titulaires des administrations publiques de l'île perçoivent une surrémunération liée à leur localisation ultramarine : leur salaire moyen est ainsi supérieur de 45 % à celui des titulaires de province. Cependant, les administrations publiques réunionnaises emploient davantage d'agents contractuels qu'en province, notamment des emplois aidés. Les contractuels disposent d'un salaire moyen moins élevé que les autres salariés.

Rapport sur la formation des prix des matériaux utilisés dans le gros œuvre et le génie civil à La Réunion.

Ce rapport fait suite à une première étude réalisée par le cabinet Elan OI pour le compte de l'OPMR sur la formation des prix des matériaux de construction utilisés dans le logement, publiée le 2 octobre 2015.

Réalisée à partir de sources statistiques disponibles, cette étude porte sur sept marchés distincts : agrégats et sables, ciment, préfabrication, contreplaqué et coffrage, acier superstructure, acier béton armé, tôle galvanisée et peinture.

Pour chacun des onze matériaux étudiés, la décomposition du prix depuis son tarif d'import à La Réunion a été reconstituée en suivant la chaîne de valeur jusqu'à sa mise en vente. L'écart des prix avec l'Hexagone pour cet échantillon s'échelonne entre - 47 % pour les parpaings à + 48 % pour les treillis soudés.

En raison du manque de détail des valeurs du fichier du service des douanes et de l'absence de données complémentaires fournies par les professionnels du secteur, le calcul des marges

s'est bien souvent révélé difficile, voire impossible pour la plupart des matériaux sélectionnés.

Enfin, parmi les leviers qui permettraient d'influer sur les prix à la baisse, l'étude insiste sur la nécessité de prévoir le plus finement possible les besoins en granulats et d'évaluer les réserves ainsi que l'exploitabilité des ressources dans le cadre de l'élaboration du schéma régional des carrières Elle préconise de faciliter les capacités d'import pour les produits en vrac et de développer des filières « matériaux » capables d'assurer l'industrialisation de leur mise en œuvre ainsi qu'une meilleure adaptabilité aux conditions climatiques locales.

3. Les autres activités

- **Correspondance**

Par courrier du 8 février 2018, j'ai saisi Mme Dominique BOERAEVE, présidente du tribunal mixte de commerce de Saint-Denis au sujet du non-respect de l'obligation de dépôt des comptes annuels par des entreprises à La Réunion.

Cette saisine faisait suite au refus des entreprises commercialisant des véhicules neufs auprès des particuliers de transmettre au cabinet Elan OI, mandaté par l'OPMR, les données nécessaires à la réalisation de son étude sur la formation des prix des ventes de ces véhicules dans l'île malgré toutes les garanties de confidentialité qui leur ont été apportées.

Or, selon les informations communiquées par le greffe du tribunal de commerce de Saint-Denis, aucune des cinq principales entreprises commercialisant des véhicules neufs auprès des particuliers n'avait déposé ses comptes.

J'ai donc saisi la présidente de ce tribunal en application de l'article L. 611-2 du code de commerce qui dispose que « lorsque les dirigeants d'une société commerciale ne procèdent pas au dépôt des comptes annuels dans les délais prévus par les textes applicables, le président du tribunal peut, le cas échéant sur demande du président d'un des observatoires mentionnés à l'article L. 910-1 A, leur adresser une injonction de le faire à bref délai sous astreinte ».

Ce courrier, dont une copie a été adressé au ministère des outre-mer, est toujours sans réponse onze mois après sa notification et le cabinet Elan OI a dû réaliser son enquête sans avoir accès à ces données qui lui auraient pourtant permis de sécuriser son approche méthodologique.

Lors de l'assemblée plénière du 19 décembre 2018, en réaction à la présentation par le cabinet Elan OI des résultats de l'étude sur les matériaux de construction dans le gros œuvre et le génie civil, Mme Ericka Bareigts, députée de La Réunion, a proposé de saisir l'ADLC à ce sujet sur le fondement de l'article 410-3 du code de commerce. D'autres membres de l'OPMR ayant émis un avis favorable à cette saisine, un échange informel a ensuite eu lieu dont les conclusions n'ont pas été portées à ce jour à la connaissance du secrétariat de l'OPMR.

- **Site internet**

Lancé le 15 septembre 2015, le site internet de l'OPMR est régulièrement mis à jour depuis cette date.

4 981 sessions, 10 231 pages vues et 3 967 utilisateurs différents sont recensés en 2018 ; ce qui porte le total de sessions à 14 313, de pages vues 29 556 et d'utilisateurs différents à 10 735 depuis le lancement du site le 15 septembre 2015 (soit une moyenne de 330 sessions, 758 pages vues et 275 utilisateurs différents par mois).

Bien qu'encore très modestes, les chiffres de l'année 2018 ont plus que doublé par rapport à l'année précédente. Le mouvement des gilets jaunes de la 2^{ème} quinzaine de novembre explique pour l'essentiel l'augmentation de l'audience du site de l'OPMR cette année. Ces résultats sont obtenus en l'absence de publicité autour du site.

- **Enquête ADLC**

Par lettre en date du 11 juin 2018, l'Autorité de la concurrence a été saisie par le ministre de l'économie et des finances d'une demande d'avis sur le fonctionnement de la concurrence en matière d'importation et de distribution des produits de grande consommation dans les départements d'Outre-mer.

L'OPMR a fait l'objet le 3 octobre 2018 d'une demande d'informations de l'Autorité de la concurrence sous la forme d'un questionnaire adressé par les rapporteurs en charge d'instruire le dossier et procéder, le cas échéant, aux investigations nécessaires dans les formes et conditions prévues par le livre IV du code de commerce.

Les éléments de réponse ont été adressés le 5 novembre 2018.

- **Les « gilets jaunes »**

Avec le mouvement des « gilets jaunes », La Réunion a connu pendant 15 jours, durant la deuxième quinzaine de novembre, un moment exceptionnel de son histoire. Les revendications exprimées ont été nombreuses, diverses et parfois contradictoires. Mais elles partageaient une volonté citoyenne de faire entendre une voix différente, sans intermédiaire, dans le débat public.

Ce mouvement social questionne les inégalités économiques et sociales dans une société à deux vitesses. Il interpelle, sans véritable porte-parole, les élus sur leur rôle et plus largement sur toutes les formes de représentation. Il pose enfin la question du rôle des entreprises accusées, dans certains secteurs, d'abuser de leur position dominante.

De nombreuses critiques ont été émises par le mouvement des gilets jaunes à l'encontre du BQP, notamment sur la transparence, la sélection et la qualité des produits, la réalité de l'effort de réduction des prix consenti par les professionnels, l'impact réel du dispositif sur le pouvoir d'achat.

En réponse à ces critiques, lors de son déplacement à La Réunion, la ministre des outre-mer a formulé dans son discours du 29 novembre 2018 quatre propositions majeures :

- la réduction du prix du panier BQP de 10 % ;
- le remplacement des 20 produits les moins vendus par des produits équivalents de gamme supérieure ;
- la création d'un panier « péi » ;

- la sélection de 50 personnes pour accompagner les travaux de l'observatoire.

Dans son avis rendu le 19 décembre, l'OPMR a réagi à ces événements en indiquant notamment que « *la grave crise qui vient de secouer l'île doit être l'occasion de questionner et repenser le dispositif qui n'apparaît pas comme un instrument efficace de lutte contre la vie chère* ».

A cette fin, il recommande en particulier « *d'engager une réflexion, associant largement la population, sur la refonte du dispositif du BQP et plus généralement sur la recherche d'instruments et de mesures de régulation plus efficaces des prix des services et marchandises à La Réunion respectueux des logiques de développement durable et de développement de l'emploi local* ». Autrement dit, une évaluation du dispositif s'impose.

Dans l'attente des résultats de cette consultation et d'une refonte du dispositif, l'OPMR estime « *indispensable de reconduire provisoirement le dispositif actuel moyennant les aménagements suivants permettant d'en améliorer l'efficacité* :

- *un alignement dès le stade de la négociation des prix cibles sur les prix constatés, sous réserve de l'équilibre entre la valeur des produits retirés et la valeur des produits de remplacement.*
- *une vigilance sur le remplacement des 20 produits les moins vendus par des produits de qualité supérieure, l'application de cette mesure à la lettre pouvant conduire à des aberrations*
- *une contribution à l'effort de modération des prix est attendue de la part des entreprises de fret maritime et des transitaires, dorénavant associés à la négociation conduite par le préfet..*
- *un renforcement du suivi et des contrôles du dispositif tout au long de l'année* ».

Concernant enfin la sélection de 50 personnes pour accompagner les travaux de l'observatoire, la composition de celui-ci étant définie par le décret n° 2013-608 du 9 juillet 2013 relatif aux modalités de désignation des membres de l'observatoire des prix, des marges et des revenus, la proposition de la ministre des outre-mer doit être étudiée à l'aune de cette contrainte réglementaire pour envisager les suites à lui donner.

Le Président de l'OPMR,



Sébastien FERNANDES